



# L'argent de patrouille

## Un outil pour apprendre le sens de l'effort et la valeur de l'argent.

### *Position de la 64ème BW.*

Vos enfants vous on peut être parlé d'un « impôt de patrouille » demandé par les staffs éclaireurs. Nous (le staff d'Unité et les staffs éclaireurs) nous rendons compte que la communication à ce sujet n'a pas été optimale par le passé et qu'il pourrait y avoir des malentendus. Le terme pouvant peut-être même faire peur à certains. Nous voulons donc éclaircir cette demande et son cadre.

Tout d'abord, il ne s'agit pas d'un « impôt » mais d'une participation que les staffs éclaireurs demandent à chaque patrouille de récolter pour intervenir dans le prix des perches de bois nécessaires pour les constructions au camp (pilotis ...). Ces perches coûtent de plus en plus cher (parfois jusqu'à 800EUR pour un camp) et nous essayons de les financer autrement qu'en incluant leur prix dans le montant du camp à payer par les parents. **Les staffs éclaireurs demandent donc aux patrouilles de réaliser durant l'année, dans la mesure du possible, des petits travaux leur permettant de rassembler environ 200€ par patrouille. Il est également demandé aux patrouilles de prévoir une petite somme supplémentaire pour le concours cuisine du camp (cela ne doit pas être une somme déraisonnable, il est demandé de couvrir les frais d'un bon repas "scout" pour une dizaine de personnes).** Si, après cela, il reste de l'argent de patrouille, les scouts pourront éventuellement organiser une activité de patrouille, dans l'esprit scout, pour renforcer leurs liens, acheter quelques éléments bonus pour leur malle ...

**L'idée derrière cette démarche n'est pas de « former les éclaireurs à la vente » mais bien de leur apprendre par exemple le sens de l'effort, et la valeur de l'argent et des perches.** L'enjeu consiste à récolter, en équipe, cette somme en respectant l'esprit dans lequel nous animons nos scouts (respect, partage, se rendre utile, s'intégrer dans nos villages...). Le but n'est pas d'instaurer une compétition entre les patrouilles. Nous comptons sur le bon sens de celles-ci afin de constituer une somme raisonnable, sans excès, et en respectant nos valeurs scout.

**C'est au CP de chaque patrouille de coordonner les travaux de sa patrouille et de gérer la contribution récoltée. Nous, les animateurs, nous engageons à vérifier régulièrement que tout se déroule sans excès et dans le respect des valeurs scout. Si des patrouilles ne parviennent pas à rassembler cette participation ce n'est pas grave !** Les animateurs trouveront bien sûr d'autres moyens pour financer leurs perches et le concours cuisine. Mais les éclaireurs sont encouragés à au moins essayer pour toutes les raisons citées plus haut.

Cette fiche d'information de notre fédération qui nous sert de cadre peut être consultée pour plus d'information : <https://lesscouts.be/fr/administratif/finances-2/activites-lucratives>.